Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260129-2026_05-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, Christophe CHEVEREAU, M. Michel HACHET, Jean Marie CHEVALLIER, Gwenola LE BRAZIDEC, Nicolas MONATTE, Claire NICOL, Philippe LE PICHON, Michel GAURY, Guillaume FREDET, Vincent REIGNER, François DECONINCK (arrivé à 19h25 et ne prenant part au vote qu'à compter de la délibération n°2026.04).

Absents excusés : Mme Nicole KORN ayant donné pouvoir à M. Noël PAUL,
M François ROBIN ayant donné pouvoir à M. Erwan PERRUCHOT,
Mme Sandrine BLAIN ayant donné pouvoir à M. Michel HACHET,
Mme Laurence LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Aurore CELARD,
Mme Marion BOGO ayant donné pouvoir à M. Nicolas MONATTE.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Michel HACHET.

DELIBERATION 2026.05
OBJET: Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition d'une emprise foncière avec la commune de Muzillac.

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par le Maire de Muzillac en octobre 2025 pour déplacer leur totem d'entrée de ville sur une emprise foncière nous appartenant.

Il a donc été convenu que la commune d'Ambon mette à disposition de la commune de Muzillac une emprise foncière dépendante d'une domaine public communal section G sise rue de Pénesclus/route de Vannes d'une superficie de 60m², conformément au plan ci-dessous :